

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 32

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

32

576
Montreux, le 17 octobre 1989

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif





Si, dans votre classe, vous devez faire
des économies de bouts de chandelles sur les plumes,
ce n'est pas forcément dû au fait que vous disposez
de trop peu d'argent. La cause en est certainement qu'aujourd'hui,
le matériel scolaire coûte en général assez cher.

Mais chez iba, pour une dépense équivalente, vous recevrez, selon l'article,
jusqu'à 20% de matériel scolaire de plus qu'ailleurs. Car chez iba,
il est acheté et fabriqué en grandes séries, de façon rationnelle.

Cela ne vous serait-il pas plus agréable à l'avenir,
de moins devoir vous préoccuper d'économies?



iba berne sa, matériel scolaire et de bureau
Schläflistrasse 17, 3000 Berne, tél. 031/41 27 55

comité central

Comité central SPR

Le CC a tenu une très longue séance, sous la présidence de Jean John, le samedi 27 septembre à La Chaux-de-Fonds.

M. A. Overney, président de la Société pédagogique fribourgeoise, assiste, en invité, à la séance.

On relève à l'ordre du jour :

Institut romand de recherches pédagogiques

La commission préparatoire a terminé ses travaux. La relève sera assurée par le Conseil de direction qui vient d'être désigné. Le cahier des charges du futur directeur est établi.

Coordination scolaire en Suisse alémanique

Les travaux avancent plus lentement qu'en Suisse romande. On étudie actuellement les problèmes posés par les différences d'enseignement entre les filles et les garçons.

Conférence des présidents

Les présidents de toutes les associations d'enseignants de Suisse romande seront convoqués en octobre pour un examen des travaux de coordination scolaire et pour la discussion d'un projet de convention permettant de renforcer l'action commune.

Assemblée des délégués extraordinaires

Elle aura lieu à Fribourg le 25 octobre ou le 8 novembre. M. Overney informe le comité que tout est prêt pour cette séance qui aura un caractère historique très important pour les enseignants romands.

Organisations internationales

La SPR sera, pour la prochaine législation, membre du comité exécutif de la FIAI. C'est le président qui assumera cette fonction.

Commission structures

Le projet final est en cours d'élaboration. Trois propositions, présentant des degrés différents de transformations, seront soumises au CC pour étude.

Commission « Educateur »

La commission a siégé pendant une journée afin de définir le contenu d'un numéro expérimental. Elle a aussi examiné les problèmes et les incidences financières qu'apporterait un renforcement de l'équipe rédactionnelle.

Commission lecture

La SPN et la commission pour le choix de lectures ne sont pas satisfaites de l'actuel bulletin bibliographique et de son mode de parution.

Les deux organismes étudient actuellement des propositions de modification qu'elles soumettront au CC.

Aide aux pays africains

La collecte lancée a produit environ 2000 francs. H. Cornamusaz rapporte sur l'activité 1969. Des comptes rendus détaillés paraîtront dans l'« Educateur ».

R. H.

A Skoplje : six ans après

Skoplje ! On ne peut prononcer le nom de cette ville sans penser aussitôt au terrible séisme qui, le 26 juillet 1963, l'a si durement frappée.

Les fonds recueillis en Suisse, par une collecte à laquelle les écoliers ont largement contribué, ont permis d'édifier un groupe scolaire de 18 classes primaires, baptisé « Ecole Pestalozzi ». Pour marquer l'achèvement de cette construction et renforcer les liens d'amitié entre les jeunes des deux pays, les autorités de la ville de Skoplje ont invité une soixantaine d'écoliers suisses qui, trois jours durant, furent les hôtes de la Macédoine. L'UNICEF et l'Association suisse des ensei-

gnants qui, avec l'aide généreuse d'un parlementaire alémanique, assurèrent l'organisation de ce voyage, profitèrent de cette invitation pour procéder à un échange et c'est ainsi qu'un nombre égal d'enfants macédoniens purent venir passer trois jours en Suisse.

Notre classe de Plan-les-Ouates (6e primaire) eut l'insigne honneur d'être désignée par la SPR pour représenter la Romandie et le vendredi 30 mai, les yeux brillants et le cœur un peu battant (car pour la quasi totalité des participants c'était là un baptême de l'air), notre petite troupe genevoise (11 garçons et 11 filles) rejoignait à l'aéroport de Kloten leurs camarades du Tessin (classe secondaire de Cassarate) et de la Suisse alémanique, représentée par de tout-grands (classe terminale de l'Ecole normale de Kreuzlingen).

Plutôt qu'un récit ordonné de ce merveilleux voyage, puisons dans les notes relevées par les participants :

« — Magie des temps modernes ! Deux heures exactement après avoir quitté la pluie et le froid presque hivernal de Zurich, nous nous époncions le front à la chaleur accablante de la Macédoine ! (30° à l'ombre à 19 h.) »

« — Nous n'avons pas pu, comme nous l'espérions, suivre des hublots le trajet que nous avions repéré sur la carte d'Europe. Mais quelle magnifique vision que de survoler dans le soleil, à 10 000 mètres d'altitude, les masses de nuages grises, blanches, moutonnantes ou se dressant comme des montagnes ! »

« — Arrivée à Skoplje. On est loin de l'animation de Kloten ou de Cointrin, seuls trois petits avions militaires apparaissent devant un hangar. Mais l'accueil est charmant. Que de monde dans le hall d'attente : ce sont surtout des parents venus accompagner leurs enfants qui déjà prennent notre place dans la Caravelle de Swissair. A lundi soir ! »

« — Le motel tout neuf où nous logeons est accroché au flanc d'une colline d'où nous dominons la ville. Celle-ci s'étend sur environ 20 km. De 180 000 habitants au moment du tremblement de terre, Skoplje a passé à plus de 300 000 actuellement.

La ville semble reconstruite par îlots, avec beaucoup d'espaces entre eux où souvent subsistent d'anciennes mures ou des décombres. La main-d'œuvre a été utilisée en priorité pour la construction. »

« — Samedi 31 mai, 9 h. du matin. Cérémonie officielle à l'Ecole Pestalozzi.

Des enfants nous accueillent et nous fleurissent dès notre descente des cars.

Discours, d'autant plus longs qu'il faut traduire de l'allemand, de l'italien ou du français en macédonien et vice versa. Le président de l'Association suisse des enseignants, M. L. Jost, offre à l'Ecole un magnifique tableau représentant une fillette et des colombes.

Les productions.

Les grands de Kreuzlingen chantent des mélodies suisses alémaniques ; ils ont déployé une immense carte de Suisse et, du bout de son archet, le violoniste montre la région d'où vient chaque chant, « Vo Luzern... », « Simmeliberg », etc. Les Tessinois chantent quatre « canzonette » en italien ; dommage qu'ils ne soient pas costumés !

C'est à nous ! Une brève introduction ayant éclairé le public, les scènes du « Jeu du Feuillu » de Jacques-Dalcroze ont tôt fait de conquérir le public. Le jeu et l'expression des Risolettes et des Garçons de Mai à l'aise dans les gracieux costumes créés par Eric Poncy, la chorégraphie très vivante de Jo Baeriswyl, la fraîcheur et la simplicité du roi et de la reine, l'enregistrement soigné réalisé par Radio-Genève, tout contribue à assurer une qualité très appréciable à la présentation romande.

Puis c'est la visite de l'école et la fraternisation avec les enfants dont très peu, hélas, parlent français. »

— Visite rapide de Skoplje.

« Le musée d'art populaire : nous devons par cette chaleur étouffante gravir cinq étages d'un étroit escalier dénudé avant de parvenir aux deux salles, très intéressantes il est vrai, d'objets macédoniens. »

« Le soleil brûlant de midi ne nous permet pas d'apprécier comme il se doit l'étonnante promenade de l'ancienne forteresse « Kale » qui domine la ville. Par contre la fraîcheur de l'intérieur de l'église St-Stas est la bienvenue. Là nous admirons sans réserve les exceptionnelles iconostases, immenses panneaux de bois, sculptés comme de véritables dentelles et dans lesquels sont encastres peintures et icônes. »

« — Rappelons-nous les démêlés épiques avec le chauffeur de notre car qui refusait de nous conduire au motel, mais qui tenait à nous poser où il nous avait pris, soit à l'Ecole Pestalozzi. Heureusement que là nous avons trouvé une femme qui comprenait le français et qui, balai en main, se chargea énergiquement de convaincre le conducteur récalcitrant. »

« — 5 h. du soir. En car, nous quittons Skoplje pour une région touristique de lacs et de montagnes. »

La vallée du Vardar est très fertile : blé, vigne, maïs, betteraves ! Déjà les petits ânes trottaient le long de la route. Nous traversons Titov Veles, localité pittoresque dominée par de nombreux minarets qui nous rappellent que la Macédoine fut durant de nombreux siècles, et jusqu'en 1912, sous la domination turque.

Puis nous quittons la route internationale de Salonique et nous élevons dans une région accidentée et arrivons enfin à Ohrid, il est 22 h. 30 et il fait nuit depuis longtemps. »

Dimanche 1er juin.

« — Dès 8 h. le matin, nous sommes au port. Sur le quai, assis dans l'herbe, un garçon d'une douzaine d'années gobe trois minuscules œufs de passereau qu'il vient de dénicher, le petit nid gît à quelques pas. »

« — Nous embarquons. Magnifique lac d'Ohrid aux eaux étonnamment pures. Le paysage est très doux : collines boisées et cultivées s'élevant progressivement jusqu'à des montagnes nullement rébarbatives. Ici, on nous signale une villa appartenant au maréchal Tito, là un charmant village de pêcheurs. »

L'ambassadeur de Suisse en Yougoslavie, M. Hans Keller, et son épouse, font avec nous cette magnifique promenade. En débarquant à St-Naum, nous leur offrons un petit concert improvisé, chacun des trois groupes chantant une ou deux mélodies de sa région.

« — Ce monastère de St-Naum qui date du Xe siècle est un véritable bijou. L'intérieur est d'une richesse de décoration exceptionnelle. Des fidèles viennent baiser l'icône représentant St-Naum. »

Sur les toits de tuiles courbes, passant nonchalamment d'un pan incliné à une tourelle, un magnifique paon multicolore qui semble avoir été placé là par un metteur en scène, pour le bonheur des photographes amateurs. »

« — Ici, nous ne sommes qu'à quelques centaines de mètres de la frontière albanaise, marquée par une large trouée dans la forêt. Les relations entre les deux pays étant assez tendues, on nous recommande vivement de ne pas s'en approcher. »

« — Qu'elles sont pittoresques les vieilles maisons d'Ohrid, blanches et ocre, avec leurs étages et leurs oriels surplombant la rue étroite. »

« — Dans l'église St-Sauveur où l'acoustique est très bonne, le maître de musique de Kreuzlingen s'installe au piano à queue et nous régale de deux œuvres de Beethoven et de Schubert. »

« — On nous avait dit que le lac d'Ohrid était poisson-

neux, mais de là à croire que Michel, au cours d'une baignade, sente un poisson lui entrer dans la bouche !!!... C'est pourtant ce qui lui arriva ! »

« — Le soir, après le repas, nous organisons un spectacle impromptu devant l'hôtel : nous redonnons nos scènes du « Jeu du Feuillu » et plusieurs danses de différents pays. Le public est essentiellement formé de jeunes gens qui, spontanément, se joignent à nous pour danser le setnja. »

« — Au centre d'un carrefour du vieil Ohrid se dresse un énorme platane d'environ 12 m. de circonférence. L'intérieur en est creux et forme une sorte de caverne où toute la classe pourrait se tenir à l'abri. Cette nuit, elle sert d'asile à un seul « clochard » qui dort, enroulé dans une mauvaise couverture. Peut-être est-ce un des pauvres cireurs de chaussures que nous avons vus dans la journée ? »

Lundi 2 juin.

« — Tôt le matin, la petite ville connaît déjà une grande animation. Beaucoup de femmes, les paysannes de la campagne environnante, marchandes ou acheteuses, portent le costume du pays, ample blouse blanche, foulard et corsage aux couleurs vives où dominent le rouge et l'orange rehaussés de noir. Le marché surtout offre un spectacle exceptionnel. »

Très peu de bancs ou d'étalages, mais les marchandises étalées à même le sol : paniers ou cageots de fruits et de légumes, étoffes tissées à la main, petits objets usuels, volailles vivantes attachées par les pattes, tout gît aux pieds des marchandes qui attendent patiemment le client, debout, souvent une antique balance à la main.

Un peu en retrait, le « parking » : pas une seule auto, pas une camionnette, mais quelques rares charrettes à deux roues et une quantité de petits bourricots dont quelques-uns braient, dominant le brouhaha indescriptible des marchands et des chalandes. »

« — C'est le dernier moment — et à vrai dire le seul que nous ayons eu de tout le voyage — pour acheter quelques souvenirs. Ah ! qu'il est difficile de se faire comprendre ! Le meilleur moyen est encore un crayon et un papier : pour les chiffres, cela va bien. Quant aux inscriptions, nous sommes bien embrouillés avec les caractères cyrilliques. »

« — A 9 heures, nous embarquons dans les cars qui, de Ohrid nous ramèneront à Skoplje. Long voyage coupé seulement par la visite des ruines romaines d'Heraclea Lyncestis, près de Bitola, à une quinzaine de kilomètres de la frontière grecque. »

« — Après le repas de midi (pris à près de 4 h. de l'après-midi), le car fait diligence pour gagner l'aérodrome où nous arrivons juste trop tard pour voir atterrir notre Caravelle Swissair qui ramène déjà les écoliers yougoslaves. »

« — C'est sans aucune appréhension cette fois que nous embarquons, comme de vieux habitués des voyages aériens. Chacun s'installe, boucle puis déboucle sa ceinture, règle sa bouche à air, admire par le hublot les paysages de Macédoine puis de Serbie dont le relief s'accroît au soleil couchant. Et comme nous volons vers l'ouest, ce soleil brillera très longtemps sur les ailes de notre Caravelle, avant que nous plongeons à travers les nuages pour descendre ; les oreilles bourdonnent un peu, par les hublots certains reconnaissent le lac de Constance, puis la chute du Rhin de Schaffhouse et c'est déjà l'atterrissage à Kloten. »

« — Notre classe devant repartir pour Cointrin, nous ne devons pas sortir de la zone d'embarquement et il a fallu parlementer avec la police afin de pouvoir prendre congé de nos amis confédérés. Nous pouvons heureusement aller remercier de tout notre cœur — et tout simplement — les organisateurs et en particulier Mlle Andrée Lappé, du Comité suisse de l'UNICEF, M. Jost, M. Rychner et Mlle Staub, de l'Association suisse des enseignants, pour la sollicitude et la gentillesse qu'ils ont eues à notre égard et pour l'inoubliable voyage qu'ils nous ont permis d'effectuer. » *Paul Puhl.*

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

A propos des derniers événements

Plusieurs collègues ont écrit au bulletinier pour manifester, qui son étonnement, qui sa désapprobation sur le fait que rien n'a paru dans l'« Educateur » au sujet de la grève lausannoise.

C'est le moment de rappeler ici que tout ce qui touche de près ou de loin à la politique générale de la SPV est du ressort du CC. Ce dernier a pris la décision de ne pas attiser les passions par des articles dans l'« Educateur » qui n'auraient rien ajouté, entre nous soit dit, à ce qui a paru ailleurs sur ce sujet.

D'autre part, l'assemblée des délégués du 8 octobre appréciera la politique du CC et se déterminera sur les options à prendre.

Quant au fond du problème, nous n'y reviendrons pas, chacun ayant pris position. *Le CC.*

Caisse de pensions

Conformément à la décision prise lors du congrès de janvier 1969, le Comité central est intervenu auprès de la Caisse de pensions au sujet du problème des prolongations de service.

Notre collègue de Montreux qui avait soulevé ce problème a déjà reçu des indications en ce qui concernait sa situation personnelle, soit qu'il pouvait racheter cette prolongation en versant le montant initial augmenté d'un intérêt et d'une plus-value pour risques courus (invalidité et décès).

Nous pensons inutile de publier en entier la lettre que nous avons adressée à la Caisse de pensions, lettre qui reprenait le texte même de l'interpellation; nous concluons en ces termes :

« Le principe développé dans cette interpellation ayant été appuyé par un vote unanime de plus de 1200 enseignants, nous nous permettons de vous la transmettre avec des recommandations d'autant plus vives que plusieurs assurés nous ont, depuis lors, transmis des considérations dont nous relevons ci-dessous les plus intéressantes :

1. La demande de révision de la durée de la prolongation de service admise en 1952 est fondée sur les art. 23 et 24³ du Code des obligations.
2. La révision 1960 de la LCP, soit la suppression de l'article 16 sur les rappels de cotisations, n'aurait-elle pas dû rendre caduques les clauses antérieures, à l'exemple de ce qui se passe lorsqu'une compagnie d'assurance revise ses conditions, tarifs et prestations ?
3. Le Tribunal fédéral des assurances, en cas de recours, admettrait-il que le montant d'une dette dans laquelle les intérêts sont déjà compris soit remplacé par une prolongation de service rapportant en fait au créancier deux fois et demie le capital dû ?

A ces quelques points d'ordre juridique nous nous permettons d'ajouter les considérations suivantes :

4.1. La majeure partie des assurés astreints à payer le montant de la réserve mathématique complémentaire ont choisi la prolongation du temps de service parce qu'il ne leur était financièrement pas possible de déboursier, à l'époque, le capital demandé.

4.2. Si l'article 108^e LCP ne pouvait être abrogé, pour des motifs péremptoirs, nous pensons que le choix offert

en 1952 devrait l'être à nouveau au moment où l'assuré doit commencer la prolongation de son temps de service.

4.3. La durée de la prolongation, enfin, devrait être revue en fonction du capital dû et sur la base de la pension qui serait actuellement effectivement touchée par l'intéressé.

Ce nouveau calcul nous paraît conforme à l'esprit du système utilisé à l'époque, méthode énoncée dans l'exposé des motifs et projet de loi sur la CPEV, automne 1951, page 71.

Nous vous... »

Voici la réponse de la Caisse, réponse datée du 4 juin :

« ... Nous ne pouvons pas répondre à vos considérations d'ordre juridique, car elles sont fondées sur des bases erronées, notamment quand elles se réfèrent au Code des obligations : nous vous rappelons que nous sommes dans le domaine du droit public. En revanche, nous voulons bien analyser l'aspect technique de l'interpellation présentée à votre dernière assemblée.

Tout d'abord, nous nous étonnons vivement du fait que votre interpellateur n'ait pas eu la curiosité de se demander par quel miracle la Caisse de pensions sera en mesure de lui servir, ensuite de la récente reclassification des fonctions publiques cantonales, une pension complémentaire de Fr. 150.— environ par mois, réversible à raison de Fr. 87.50, en contre-partie d'un surplus de cotisations personnelles de Fr. 800.— environ, intérêts compris, à l'échéance des quatre ans donnant droit à la retraite. Même en multipliant ce dernier montant par trois pour tenir compte de la participation de l'Etat, nous doutons beaucoup qu'une compagnie d'assurance privée puisse offrir aux mêmes conditions un complément de prestation de cette importance.

Un élément essentiel se rapportant aux générations futures (assurés entrant dans la Caisse dès le 1^{er} janvier 1960), semble être totalement ignoré de M. Bernard et probablement même d'un grand nombre de fonctionnaires.

La loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud n'impose pas un âge fixe donnant droit à la retraite : cela ressort des articles 22 à 25 LCP. En raison de cette caractéristique le calcul de la cotisation a été fondé par l'expert chargé de l'étude de la révision de 1960, sur un nombre moyen d'années d'assurance supérieur à trente-cinq ans, en admettant qu'une mise effective à la retraite à l'âge facultatif est aussi peu vraisemblable que celle à l'âge obligatoire pour l'ensemble des assurés. D'autres paramètres interviennent encore dans les calculs ayant abouti à la cotisation moyenne générale de 24 % :

- a) l'échelle des droits (tableau I annexé à la LCP) ;
- b) l'éventail des traitements cotisants (évolution normale d'un minimum à un maximum sur un nombre déterminé d'années) ;
- c) l'âge maximum d'entrée dans la caisse permettant d'être admis en qualité d'assuré.

A ces différents paramètres, il convient d'ajouter pour la génération transitoire (assurés entrés dans la Caisse avant le 1^{er} janvier 1960), la situation acquise au 31 décembre 1959, notamment celle résultant de l'application de l'article 108^e qui a été **introduit** dans la nouvelle du 28 novembre 1960 et ne pouvait par conséquent pas être **abrogé**.

Par ailleurs, nous constatons qu'il est absolument illogique de se livrer à des calculs individuels, se rapportant de surcroît à un secteur de la prévoyance seulement, lorsqu'on est en présence d'une prévoyance basée partiellement sur la

répartition comme c'est le cas pour notre Caisse de pensions. La seule méthode de calcul valable consiste à déterminer d'une part

- la valeur de l'ensemble des prestations dues à partir d'un âge tenant compte des prolongations souscrites ;
- d'autre part
- la valeur, à la même époque, de toutes les cotisations versées personnellement par l'intéressé et par l'employeur en sa faveur,
- puis de comparer ces deux montants.

Il est regrettable que M. Bernard n'ait pas raisonné de cette manière, après avoir pris l'avis de personnes qualifiées.

Nos services sont au surplus à votre disposition, comme ils l'ont toujours été, au cas où vous souhaiteriez une entrevue pour obtenir de plus amples explications.

Veuillez agréer... »

En juillet, le Comité central SPV a accusé réception et demandé des renseignements complémentaires.

Aux dernières nouvelles nous apprenons que la réponse est prêle et qu'elle nous parviendra ces prochains jours.

Le CC.

Complément au rapport sur l'enseignement secondaire moyen (qui a paru dans les N°s 28 et 30 de l'« Educateur »)

La Commission mixte SVSM-SPV était composé comme suit :

SVSM : MM. Guignard André, Bettex François, Gardiol André, Ripper Charles, M. Félix.

SPV : MM. Dutoit André, Schertenleib André, Porchet Henri, Leresche André-Georges.

Université populaire de Lausanne

Le 37^e semestre de cette institution dont la SPV est membre a débuté le 13 octobre 1969.

Des cours aussi nombreux que variés auront lieu dans les principales localités du canton.

Renseignements généraux et inscriptions

A Lausanne

Au secrétariat, 12, rue Pichard (2^e étage), tél. 22 43 48. Compte de chèques et virements postaux 10 - 106 06.

Pendant la période des inscriptions, le secrétariat est ouvert comme il suit :

- du 25 septembre au 25 octobre : de 9 h. à 11 h. et de 13 h. 45 à 18 h. 30 ; le samedi de 8 h. 30 à 11 h. ;
- dès le 27 octobre : de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h. ; le samedi de 8 h. 30 à 11 h.

A Vevey

Association des intérêts de Vevey et environs, place de la Gare.

A Montreux

Office du tourisme de Montreux, 8, Grand-Rue.

A Yverdon

M. Marcel Chapuis, « Au Petit Robinson », 1, rue du Lac, dès le 25 septembre : pendant l'ouverture du magasin.

M. François Meystre, secrétaire, 17, chemin Vermont, tél. 2 38 78.

A Nyon

Librairie-Papeterie Chapallaz & Cie, 1, rue de la Gare, et par téléphone N° 61 19 51, Nyon.

A Payerne

M. André Vuilleumier, libraire.

A Moudon

Mme J. Combaz, libraire.

A Aigle

M. S. Amiguet, librairie-papeterie, 2, rue du Collège.

A Bex

M. A. Rubin, administrateur postal.

A Morges

Société de développement, 80, Grand-Rue.

A Orbe

M. François Meystre, secrétaire, 17, chemin Vermont, tél. 2 38 78.

A Oron-la-Ville

A l'entrée du cours.

Nous avons reçu...

... Le rapport annuel du groupement vaudois des CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducatrices actives, 47, avenue de Rumine, 1000 Lausanne). Nous relevons qu'en 1968, 123 moniteurs et monitrices, et 12 directeurs et directrices de colonies de vacances ont été proposés à 21 comités de centres de vacances vaudois. Dans ces quelques chiffres sont compris des collègues qui en plus d'une participation à une colonie de vacances, mettent à profit ces méthodes dans leur classe lors d'un camp d'été ou d'hiver. *PG.*

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

La commission s'est réunie le 18 septembre au secrétariat SPV sous la présidence de M. Petitpierre.

Une campagne va être lancée dans les classes pour l'adoption de carte d'identité médicale chez nos élèves.

C'est sous forme de concours qu'une chasse aux donneurs de sang va être organisée dans la région lausannoise. Des prix alléchants récompenseront les élèves les plus persévérants.

Pour la commission, le secrétaire : *A. Beauverd.*

Courses d'orientation scolaire région de la Broye

Mercredi 29 octobre 1969 à Avenches, dès 13 heures.

Médaille pour chaque participant.

Renseignements : Direction des écoles, 1580 Avenches, tél. (037) 75 17 80.

AVMG - Cours de danse

Danse de salon et danse moderne

Ce cours à succès, celui qui nous maintient ou nous remet dans le vent, organisé sous les auspices de l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique et ouvert à **tous les membres du corps enseignant**, aura lieu traditionnellement, en novembre prochain, les mercredis après-midi, de 14 h. 30 à 16 heures, dans les salons de M. de Roy, Caroline 7bis, à Lausanne.

Comme l'an passé, aux cours de danse du professeur en titre, seront adjointes des danses folkloriques, présentées par un maître de gymnastique de l'AVMG, de 16 h. à 16 h. 30.

Dates exactes : 5, 12, 19, 26 novembre et 3 décembre.

Coût du cours : Fr. 35.—.

Inscriptions : J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully. Téléphone 28 49 78.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Un événement important

Le vendredi 24 octobre 1969, à 20 h. 30, le célèbre conférencier **Henri Guillemin** nous parlera de Tolstoï, à l'aula du Centre pédagogique. Les billets, au prix de 3 francs sont en vente au secrétariat des études pédagogiques et auprès de M^{me} P. Muller, 10, rue Lamartine, tél. 44 51 33.

Rapport d'activité de la délégation SPG au Cartel intersyndical

Mal connu des instituteurs, le Cartel intersyndical des fonctionnaires de l'Etat a déployé cette année une activité digne d'intérêt sous l'experte présidence de M. S. Moser, professeur. Le comité du Cartel, aux travaux duquel la SPG participe, est considéré comme « interlocuteur valable » par le Conseil d'Etat pour tout ce qui a trait aux traitements des fonctionnaires et aux problèmes généraux du personnel de la fonction publique. C'est ainsi qu'en mai 1968, dans son rapport présenté lors d'une entrevue accordée par la commission du budget du Grand Conseil, le Cartel proposait une remise en ordre des traitements.

I. RATRAPAGE DES SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le rapport cité plus haut faisait notamment état de la disparité qui s'est créée entre 1961 et 1967, entre les salaires du secteur privé et ceux du secteur public, au détriment de ce dernier.

Cette disparité se situait à ce moment (début 1967) entre un minimum de 12 % et un maximum de 17 %. Ce chiffre de 17 % correspond à l'augmentation réelle des salaires de la catégorie « employés », du secteur privé (moyenne suisse) dans la période considérée. Il correspond également à la part du bénéfice de l'expansion économique accordée aux salariés. Certes, après l'ajustement des traitements de 1964, la disparité est moins grande pour l'enseignement primaire, mais elle reste au minimum de 12 %.

Evolution en 1967-1968

Une étude de divers éléments statistiques conduit aux constatations suivantes :

- A. Dans le **secteur privé**, l'augmentation du salaire réel a été en 1967 de : 3,1 %
et en 1968 de : 3,1 %
Soit, pour 1967-1968 : **6,2 %**
- B. Dans le **secteur public**, à Genève, il a été octroyé — une allocation provisionnelle, qui au 1^{er} janvier 1969 est de : 5 % (Au 1.7.1968 de 2,5 %)
— un aménagement de la prime de fidélité. On peut considérer que cette dernière mesure représente l'équivalent d'un 2,7 %
soit, une augmentation moyenne du salaire réel de : **7,7 %**

Ces deux chiffres, mis en parallèle, secteur privé : 6,2 % et secteur public : 7,7 % laissent apparaître pour 1967-1968, **un avantage de 1,5 % en faveur du personnel de l'Etat.**

La disparité entre les deux secteurs, calculée pour la période 1961-début 1967 **peut donc être annoncée**, compte tenu de ce 1,5 % à **10 %**.

Demandes du Cartel.

Dès 1965, le Cartel a fait part des inquiétudes du personnel suscitées par cette disparité, dont les montants n'étaient pas encore si élevés. Il a plus d'une fois demandé que des mesures soient prises pour rattraper ce retard.

A la fin de l'année 1967, **le Cartel a été informé qu'une étude fondamentale allait être entreprise, en vue d'arriver à une remise en ordre générale de la fonction publique.** — Statuts, évaluation des postes, système de rémunération — Le Cartel est associé à ces études, qui sont en cours. Toutefois, **les résultats concrets ne se manifesteront pas avant 1973.** De plus, la disparité actuelle risque de s'accroître encore, si rien n'est fait entre temps, pour la combler. Et il sera alors extrêmement difficile de trouver une solution, en raison du coût de l'opération.

En conséquence, dans une lettre du 31 mars 1969, adressée au Conseil d'Etat, **le Cartel demandait :**

1. Que l'allocation provisionnelle actuelle soit portée de 5 à 15 %, cette mesure constituant le « rattrapage » souhaité depuis plusieurs années.
2. Que dès l'année 1971, soit introduit un système automatique d'allocation spéciale correspondant au bénéfice de l'expansion, allocation qui serait à déterminer sur la base des éléments statistiques établis pour l'année précédente et qui se situerait vraisemblablement aux environs de 2,5 %.
3. Que, pour le calcul de l'allocation de vie chère, on se base sur l'indice genevois des prix.
4. Que l'on ne néglige pas l'importance d'un taux minimum de l'allocation transitoire, pour les petits salaires, dans la ligne de ce qui a été fait lors de l'octroi du 5 %.

Réponse du Conseil d'Etat.

Le 4 juillet 1969, le Conseil d'Etat repoussait les revendications présentées : « Leur **totale** prise en considération ne correspondant pas aux possibilités financières **actuelles** de l'Etat. »

Evolution probable en 1970.

Malgré la réaction négative du Conseil d'Etat, il est raisonnable de penser qu'en 1970, une certaine amélioration des traitements sera possible dans les limites suivantes :

- a) Prime de fidélité versée dès la 5^e année d'activité, à l'instar des deux autres administrations genevoises (Ville et SI).
- b) Recours à l'indice genevois. (L'écart entre l'indice genevois et l'indice suisse des prix à la consommation est actuellement de 1,6 point.)
- c) 2,5 % d'allocation provisionnelle supplémentaire correspondant à l'indice d'expansion (avec minimum mensuel de 50 francs).

Il n'en reste pas moins que notre revendication concernant le « rattrapage » de l'ordre de 10 % (disparité entre le secteur public et le secteur privé) sera maintenue.

II. Evaluation des fonctions.

Actuellement, les différents postes de la fonction publique se répartissent sur une échelle des traitements en vertu de trois critères : le poste occupé, la formation requise et l'âge. L'affectation d'une fonction dans telle ou telle classe est assez arbitraire ; ce rangement ne tenant pas compte des différences de valeur existant entre les fonctions. Il est vrai que la souplesse du système actuel a permis aux organisa-

tions professionnelles de jouer sur les comparaisons entre les différents postes de travail pour obtenir des revalorisations substantielles. C'est ainsi que la SPG (UIG à l'époque) a pu mettre en parallèle le traitement des instituteurs avec celui des gardiens de cimetière !

Ressentant le besoin de bénéficier d'une appréciation fondée sur la reconnaissance des qualités réelles spécifiques à chaque fonction, le Conseil d'Etat a décidé de faire procéder aux « études nécessaires à la définition des postes de travail en vue de la reclassification des fonctions. »

Le service d'organisation administrative, en collaboration avec l'office du personnel était ainsi chargé :

- a) de prévoir une méthode s'appliquant à toutes les fonctions de l'administration, c'est-à-dire comprenant l'administration centrale, le corps enseignant, le corps de police, le personnel ouvrier des travaux publics, les fonctionnaires de l'aéroport, le personnel des établissements hospitaliers et, si possible, la magistrature judiciaire ;
- b) d'instituer un système paritaire associant le personnel à la procédure envisagée.

Des représentants du Cartel ont donc été associés au groupe d'étude dit « Groupe d'évaluation des fonctions » dès novembre 1968.

Choix de la méthode d'évaluation.

Parmi les différentes méthodes proposées, celle du Dr Milox, recommandée par le groupe d'étude d'évaluation, semble offrir de relatives garanties d'objectivité. Dans cette méthode, comme du reste dans toutes les méthodes « par points », on dresse la liste d'un certain nombre de critères qui serviront à qualifier le poste de travail. On juge le poste en cause par rapport à chaque critère de la liste, en lui attribuant une note par critère. En fin de compte, on obtient un total de points qui sert de base à la classification du poste.

Le système est complété par une clé de pondération, discutée paritairement, selon laquelle la note mise pour tel critère doit être multipliée par deux ou trois, en fonction de l'importance que l'on attache à ce critère. C'est spécialement sur ce point que la subjectivité peut jouer.

Principe du système « Milox ».

Nous nous permettons d'emprunter la description du système « Milox » à l'excellent rapport de M. Vuagniaux, chargé d'étude à l'office du personnel : « Introduction à la qualification du travail ».

« La psychologie moderne s'appuie de plus en plus sur la théorie de l'information. Ainsi le travail n'est plus conçu comme une suite de gestes ni comme l'exercice d'un ensemble de prédispositions, mais comme un processus de transformation de l'information.

« A différents moments de son travail, l'homme se trouve confronté à un « aspect actuel » de sa tâche qui détermine son intervention, et cette intervention détermine l'aspect que va prendre sa tâche ».

L'homme apparaît comme un être

- qui recueille des informations (par exemple : instructions écrites ou orales — feu rouge sur la voie de chemin de fer — pièce à usiner, etc.).
- qui les élabore ;
- puis les utilise en émettant une réponse (par exemple : lettre — arrêt d'une locomotive — réglage d'une machine, etc.).

Le Dr Milox a conçu un système d'évaluation qui nous paraît intéressant car

- il crée un langage qui s'adapte à toutes les fonctions (manuelles et non manuelles) ;
- il contraint à une objectivité qui semble plus rigoureuse que celle exigée par les autres systèmes.

En revanche, il peut paraître un peu compliqué au départ, tant que sa terminologie n'est pas bien assimilée par les intéressés.

Description de l'essentiel du système.

Les auteurs distinguent trois types d'exigences pour exercer un emploi (conçu, répétons-le, comme une transformation d'information) : exigences de connaissances, exigences liées à l'action, exigences d'ordre volitionnel.

Exigences de connaissances :

Ces exigences comprennent les connaissances générales et les connaissances professionnelles.

Les connaissances générales ont deux aspects : le mode verbal et le mode mathématique.

Quant aux connaissances professionnelles, elles supposent la maîtrise de modèles d'action qui présentent une dimension théorique et une dimension pratique.

L'évaluation des exigences de chaque emploi devra donc comprendre, en premier lieu, quatre critères de connaissances :

- 1^{er} facteur d'analyse : système verbal d'information ;
- 2^e facteur d'analyse : système mathématique ;
- 3^e facteur d'analyse : modèles théoriques professionnels (par exemple : connaissance de la psychologie pour les enseignants) ;
- 4^e facteur d'analyse : modèles pratiques professionnels.

Exigences liées à l'action : Ces dernières groupent 10 facteurs d'analyse.

a) activités d'élaboration :

- 5^e facteur d'analyse : prise d'information des phénomènes extérieurs ;
- 6^e facteur d'analyse : prise d'information des données corporelles (activités manuelles) ;
- 7^e facteur d'analyse : décision.

b) Activités de réalisation :

- 8^e facteur d'analyse : organisation ;
- 9^e facteur d'analyse : ajustements qualitatifs ;
- 10^e facteur d'analyse : ajustements quantitatifs.

c) Activités de communications :

- 11^e facteurs d'analyse : liaisons (verticales, horizontales) ;
- 12^e facteur d'analyse : commandement ;
- 13^e facteur d'analyse : formation (d'autrui) ;
- 14^e facteur d'analyse : sécurité.

Exigences d'ordre volitionnel : Le travailleur se heurte parfois dans son travail à des difficultés particulières.

- 15^e facteur d'analyse : activité volitionnelle.

Ce critère tient compte des griefs :

- d'ordre sensoriel (difficultés à percevoir les signaux du travail) ;
- d'ordre mental ;
- d'ordre moteur (travaux pénibles) ;
- d'ordre sociologique.

* * *

Réaction du Cartel aux propositions du Conseil d'Etat.

Dans une lettre du 14 avril 1969 adressée au Conseil d'Etat, le Cartel a pris les positions suivantes à l'égard du projet de reclassification des fonctions :

1. Le Cartel constate que le problème de l'évaluation des postes exige au préalable :
 - a) un inventaire des postes ;
 - b) un engagement des autorités quant à une définition « paritaire » des fonctions.
2. Ces principes préalables une fois acceptés par le Conseil d'Etat, le Cartel se prononce en faveur d'une entrée en matière sur le projet d'étude d'application d'un système d'évaluation des postes.

3. Cette prise de position est toutefois assortie des conditions suivantes :
 - a) l'accord ne concerne pas le choix du système, qui est l'affaire du Conseil d'Etat ;
 - b) le système choisi devra pouvoir être compris par chacun et, en conséquence, introduit par une large information ;
 - c) des exemples concrets d'évaluation devront être remis à tout le personnel avant que soit envisagée l'application du système dans son ensemble ;
 - d) la notion du salaire subjectif, telle qu'elle a été définie par un avant-projet remis aux représentants du Cartel, sera abandonnée.
4. Les modalités pratiques de la participation des représentants du personnel dans le travail paritaire devant aboutir à la définition et l'évaluation des fonctions feront l'objet d'une prise de position du Cartel.

L'assemblée générale de la SPG sera donc appelée à se prononcer prochainement sur les modalités pratiques de sa représentation dans les commissions paritaires d'évaluation des postes.

III. CIA

Les divers problèmes relatifs à la CIA ont également occupé le Cartel. Sans entrer dans les détails, signalons les différentes demandes présentées par le Cartel au comité de la CIA.

1. Rente attribuée jusqu'à l'âge de 25 ans, aux orphelins, descendants de sociétaires, qui font des études.
2. Introduction du principe d'une rente de veuf.
3. Possibilité pour un(e) sociétaire célibataire de disposer par testament, d'une partie de ses propres versements à la CIA, en cas de décès avant 65 ans.
4. Mémoire du corps enseignant secondaire introduisant une demande en vue de ramener l'âge de la retraite à 60 ans.

Pour favoriser efficacement l'épargne

l'Union Vaudoise du Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **4 %**
sur ses livrets au porteur **3 3/4 %**

Siège social :

LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, pour cause de départ, **un projecteur 16 mm. sonore**, utilisé quelques heures, ainsi qu'une caméra REVERE avec 3 objectifs.

S'adresser au bureau du journal.

CHALETs ET APPARTEMENTS

(de 2 à 10 personnes) à louer. Egalement pour groupes de 20 à 100 personnes. — Toutes stations. — Demandez nos listes.

RENT-AGENCE, 1003 Lausanne
Grand-St-Jean 4. - Tél. (021) 22 46 31

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

neuchâtel

A l'honneur

Notre collègue Etienne Broillet, instituteur à La Chaux-de-Fonds, ancien président de sa section vient d'être élu au Conseil communal de sa ville. La SPN et le bulletinier lui présentent leurs félicitations. *GB.*

Un instituteur au bureau du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a tenu, mercredi 1^{er} octobre, une importante séance au Château.

La nouvelle loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat adoptée par le Grand Conseil en octobre 1968 accorde une plus large participation aux associations du personnel de l'Etat.

Cette loi prévoit notamment que la fortune de la Caisse est placée et gérée par le Département des finances, selon les directives émises par un bureau de cinq membres nommés pour quatre ans au début de chaque période législative. Le Conseil d'Etat nomme trois membres et désigne le président et le vice-président. Les membres du Conseil d'administration formé de 27 membres représentant l'Etat, les communes et les assurés nomment les deux autres membres du bureau, membres désignés par les associations du personnel.

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a nommé à son bureau MM. Yves de Rougemont, président de tribunal, président de la Société neuchâteloise des magistrats et fonctionnaires de l'Etat et notre collègue Marcel Jaquet, ancien président du Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise.

Le bureau est ainsi formé :

Président : M. Rémy Schlappy, conseiller d'Etat, chef du Département des finances.

Vice-président : M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique.

Membres : MM. Jean-Pierre Renk, conseiller communal, Le Locle ; Yves de Rougemont, président de tribunal ; Marcel Jaquet, instituteur, La Chaux-de-Fonds.

La nomination de notre collègue Marcel Jaquet à cette fonction ne peut que nous réjouir. Elle témoigne de la « politique de présence » menée par la SPN. Nous remercions nos collègues du Cartel cantonal VPOD de l'appui qu'ils nous ont apporté. *C. Z.*

Théâtre populaire romand

Les précédentes présentations destinées aux écoles ayant rencontré un grand succès tant auprès des maîtres que des élèves, en effet, ceux qui ont vu « Molière » et « La Bataille d'Hernani » ne sont pas prêts d'oublier l'intérêt que ces « scolaires » avaient suscité, le TPR a préparé à l'intention des écoles deux spectacles :

« Le Prince travesti » de Marivaux, à l'intention des élèves des degrés moyens et supérieurs.

« Le Roman de Renart », un montage écrit en collaboration avec des maîtres et des élèves destiné aux degrés inférieur et moyen.

Ces spectacles n'auront pas le caractère didactique des deux précédents, le TPR, en accord avec ceux de nos collè-

gues qui ont collaboré à l'élaboration du programme, désirant présenter cette fois un véritable spectacle, semblable à ceux que peuvent voir les adultes, mais à la portée du jeune public, mis en scène et pensé pour lui.

Le journal de septembre du TPR, qu'on peut obtenir auprès de l'administration du TPR, Jardinière 63, La Chaux-de-Fonds, présente de façon détaillée le premier des spectacles : « Le Prince travesti ». Ce fascicule constitue une documentation précieuse à qui désire préparer la vue du spectacle avec ses élèves.

La SPN soutient activement l'effort du TPR qui accomplit en Suisse romande une œuvre culturelle importante.

« Le Prince travesti » sera présenté dans une mise en scène de Charles Joris, avec les décors et costumes d'Alain Rey, en représentations publiques et en matinées scolaires aux lieux et dates suivants :

- 3 octobre La Chaux-de-Fonds, Théâtre, 20 h. 30
- 4 octobre La Chaux-de-Fonds, Théâtre, 20 h. 30
- 7 octobre Couvet, Salle de spectacle, 20 h. 30
- 9 octobre Saint-Maurice, Salle de l'Abbaye, 20 h. 30
- 11 octobre Vouvry, Salle de spectacle, 20 h. 30
- 13 octobre Porrentruy, Salle de l'Inter, scolaire
- 14 octobre Fribourg, Théâtre Livio, 20 h. 30
- 16 octobre Sion, Théâtre, 20 h. 30
- 17 octobre Sion, scolaire
- 28 octobre Le Locle, Casino, 20 h. 30
- 29 octobre Le Locle, scolaire
- 30 octobre Neuchâtel, Théâtre, 20 h. 30
- 31 octobre Neuchâtel, Théâtre, scolaire

Rappelons que les instituteurs ou institutrices membres d'une « communauté TPR » bénéficient, **ainsi que leurs élèves**, de réductions sur les prix d'entrée. *GB.*

Au Grand Conseil

L'an dernier, à pareille époque, le Comité central SPN faisait part à M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de police, de l'inquiétude que suscitait chez les éducateurs la fréquentation de plus en plus assidue et incontrôlée par les adolescents, plus particulièrement les élèves de nos classes, des bars à café ou autres établissements publics. M. le chef du Département de police avait alors assuré le CC que ce souci était partagé par les autorités, et qu'un projet de règlement était en chantier.

Dans sa dernière session, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté le projet de loi préparé par le Conseil d'Etat sur ce sujet. Le législatif cantonal a en effet voté par 96 voix contre 3 la modification proposée à la loi sur les établissements publics. Nous y relèverons les paragraphes nous intéressant plus particulièrement.

Article 44. Il est interdit au titulaire d'une patente de servir dans son établissement, même indirectement, des boissons alcooliques...

alinéa 3 — ... aux mineurs qui sont âgés de moins de 16 ans révolus et ne sont pas accompagnés de leur représentant légal ou d'une personne de plus de 20 ans révolus à qui leur garde a été confiée.

Article 44bis (nouveau). Il est interdit au titulaire d'une patente **d'accueillir** (c'est nous qui soulignons) dans son

établissement des mineurs qui sont âgés de moins de 16 ans révolus à moins qu'ils ne soient accompagnés de leur représentant légal ou d'une personne âgée de plus de 20 ans révolu à qui leur garde a été confiée ou à moins qu'ils ne soient munis d'une autorisation signée par leur représentant légal et contresignée par le directeur de leur école, par leur maître d'apprentissage ou par leur employeur. Les infractions aux dispositions de la loi sont punies des arrêts ou de l'amende.

Sont punissables : le titulaire de la patente, les personnes qui vivent dans son ménage ou à son service, l'hôte âgé de moins de 16 ans révolus.

Bien que dans certaines communes, des règles semblables existassent déjà, des dispositions cantonales en la matière renforcent l'autorité des agents de la force publique, des éducateurs et de tous ceux à qui la santé morale de la jeunesse tient à cœur.

Merci à M. Grosjean, et un « coup de chapeau » au Grand Conseil.

G. B.

Comité central

Séance du vendredi 3 octobre 1969

Voyage en URSS et intérim

Notre collègue G. Bobillier, accompagnant deux autres membres neuchâtelois du bureau de la SPR, le président Jean John et Mme B. Girard, s'est envolé pour l'URSS sur invitation des associations d'enseignants soviétiques. En assurant l'intérim de ses fonctions, nous souhaitons plein succès à cette mission.

Relations extérieures

L'examen du traditionnel et volumineux dossier de la correspondance permet de pénétrer dans le domaine où la SPN a pris des contacts indispensables. Parmi eux, nous tenons très particulièrement aux **relations** à la fois franches et cordiales que nous entretenons avec le **Département de l'instruction publique**. Les lettres échangées entre M. Gaston Clottu et notre association à l'occasion de la retraite de l'ancien chef du DIP en ont clairement témoigné. Et ce n'est pas sans une satisfaction mêlée d'une certaine émotion que nous voyons un conseiller d'Etat s'en aller en rendant hommage à l'esprit de collaboration de ceux qui, quotidiennement, font l'école.

Il semble bien que le même **dialogue** se poursuivra avec **M. Jeanneret, conseiller d'Etat**, qui a désiré rencontrer les membres du Comité central. L'entrevue, au cours de laquelle seront évoqués plusieurs sujets importants, a d'ores et déjà fixée au jeudi 23 octobre prochain. Il n'est sans doute pas nécessaire de dire au corps enseignant que ses propres intérêts lui commandent de reconnaître la valeur de telles entrevues.

Présence de la SPR

En Suisse romande, pour les membres de nos associations professionnelles, l'heure est au regroupement et à l'efficacité.

C'est donc avec grand plaisir que nos délégués se rendront à l'**assemblée de la SPR** qui se tiendra à Fribourg afin d'accueillir les collègues de ce canton dans notre grande association pédagogique romande.

De son côté, la **Commission de structures de la SPR**, préoccupée d'efficacité, élabore le rapport que deux ans de travaux vont lui permettre de présenter.

Les préparatifs du prochain **Congrès pédagogique romand de La Chaux-de-Fonds**, qui s'intensifient, se chargent eux-mêmes d'ailleurs de rendre presque tangible la présence de la SPR. Convaincues de l'importance de cette manifestation, les autorités cantonales nous ont assurés de leur appui.

Problèmes internes

Quelques interventions du Comité central auprès du Département de l'instruction publique ont été favorablement accueillies ou feront l'objet de discussions ultérieures.

Le rapport que nous avons publié sur les **programmes d'arithmétique et de français en 5^e année** a été pris en considération par le DIP avec intérêt. Nous pouvons donc espérer que des conséquences pratiques en seront bientôt tirées.

L'ouvrage *Vitraux et Surfaces* de nos collègues D. Guénot et M. Nicoulin, examiné par la Commission pédagogique et jugé digne d'une expérimentation en tant que complément fort utile à l'étude des surfaces, sera probablement remis aux classes terminales. En outre, un groupe de travail des services officiels en fait, pour son compte, l'objet d'une étude.

On sait enfin que le Comité central s'est préoccupé de la **situation des maîtres dont les postes sont transférés** à la suite de la mise en place de nouvelles structures dans l'organisation scolaire. On imagine sans peine la complexité de certains problèmes... Notre démarche auprès des autorités n'en vise pas moins à obtenir des garanties en faveur des collègues touchés par des mutations de postes. On comprendra que cette question doive encore faire l'objet de discussions. Dans l'immédiat, les projets de transferts de classes seront communiqués au corps enseignant intéressé suffisamment à l'avance pour lui donner le temps de réfléchir et de s'orienter.

Séminaire d'information de la Chambre suisse de l'horlogerie

Soucieuse de mieux faire connaître au corps enseignant l'industrie et les professions horlogères, la Chambre suisse de l'horlogerie a proposé aux organisations pédagogiques d'organiser un séminaire d'information à l'intention des enseignants. Cette initiative lui paraissant, pour des raisons évidentes, d'une incontestable utilité, le Comité central accepte cette offre avec reconnaissance et s'apprête à en faire connaître les modalités pratiques.

Travaux importants

La Commission pédagogique, dont les remarquables travaux sont autant de pierres apportées à la construction de l'école, vient de nous soumettre un nouveau rapport sur les examens de connaissances de **5^e année**. Ce document justifie, chiffres et exemples à l'appui, les doléances de nos titulaires de classes de 5^e primaire qui ne disposent « que d'environ vingt semaines pour préparer leurs élèves à de telles épreuves ». La lassitude résultant de cette surcharge et de cette concentration de travail devient bien compréhensible à celui qui, suivant les auteurs du rapport, jette un regard dans les domaines de la conjugaison et de l'arithmétique en particulier.

Ainsi étayées, les conclusions s'en prennent à des épreuves trop denses, « se situant bien au-delà des exigences traditionnelles... » et qui apparaissent parfois comme une « succession bien ordonnée de traquenards et de chicanes... ».

Il s'agirait donc de procéder au découpage d'un programme nettement établi. Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser, à juste titre d'ailleurs, aux épreuves de connaissances que nous critiquons n'est-il pas, en effet, qu'en s'écartant du programme, elles favorisent les enfants de milieux aisés et cultivent une ingéniosité sans rapport avec les connaissances acquises ?

Il faudra bien affronter sans tarder certains problèmes que nous entrevoyons au travers des considérations ci-dessus. Le plus fondamental d'entre eux semble celui qui pose une sélection trop hâtive, pour le plus grand préjudice, selon l'avis de la FIAI, de la démocratisation des études.

Notre collègue M. Evard a bien voulu soumettre au Comité central un **projet de transformation du Bulletin bi-**

bibliographique de la SPR. Ce document mérite toute notre attention : il est capable de renouveler la forme et l'intérêt d'une chronique désuète.

Délégation

Le Centre d'enseignement secondaire de Colombier et environs (CESCOLE) a été officiellement inauguré le 27 septembre dernier, en présence de M. F. Jeanneret, conseiller d'Etat, La SPN était représentée à cette cérémonie par M. G. Philippin, membre du Comité central.

Dates à retenir

Rappelons que l'assemblée des délégués étant fixée au 21 novembre prochain, les propositions des sections doivent parvenir au Comité central jusqu'au 21 octobre.

Conférences officielles d'automne

La SPN, qui avait vivement souhaité que les conférences officielles d'automne soient de meilleure qualité et d'un intérêt plus immédiat, a accepté la responsabilité de participer à l'organisation de celle de 1969. La commission nommée à cet effet présente un attrayant programme dont les éléments ont été fournis, soulignons-le, par les suggestions de la section de Neuchâtel.

Gd. Bt.

Message de M. Gaston Clottu à la Société pédagogique neuchâteloise

Nous sommes heureux de publier la lettre que M. Gaston Clottu a envoyée à notre association. Ces lignes, qui expriment le témoignage d'un magistrat dont nous avons été les interlocuteurs durant nombre d'années, ne manqueront pas de toucher les membres du corps enseignant.

Gd. Bt.

Gaston CLOTTU La Sage-sur-Evolène, le 21 août 1969
ancien conseiller d'Etat

A la Société pédagogique neuchâteloise,
par son président M. Claude Zweacker
Saint-Blaise

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez eu l'amabilité de m'écrire le 16 mai dernier, à l'occasion de mon départ du Conseil d'Etat et du Département de l'instruction publique. Tout en m'excusant de ne prendre la plume qu'aujourd'hui (j'ai dû attendre le temps des vacances pour m'occuper de mon courrier personnel), je tiens à vous remercier beaucoup de votre lettre et de votre reconnaissance.

Comme vous le relevez, j'ai désiré avoir une collaboration continue avec l'association professionnelle de ceux qui, pratiquement et quotidiennement, font l'école. Seule une discussion directe peut permettre d'aborder dans de bonnes conditions les problèmes qui se posent sans cesse. Bien évidemment, un accord ne peut être établi chaque fois. Cela tient à la nature des choses. Cependant il faut considérer les aspects positifs et les réalisations obtenues.

Aussi, je tiens à vous dire, de mon côté, toute ma gratitude pour votre contribution efficace à nombre de solutions qui, au cours de ces seize dernières années, ont permis de faire progresser l'enseignement et la situation des enseignants dans notre canton. Je conserve le meilleur des souvenirs de nos entretiens toujours loyaux et des résultats positifs que nous avons atteints en commun.

En souhaitant une activité future fructueuse à votre association, dans l'intérêt de l'école et du pays neuchâtelois, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à mes sentiments les meilleurs.

Gaston Clottu.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

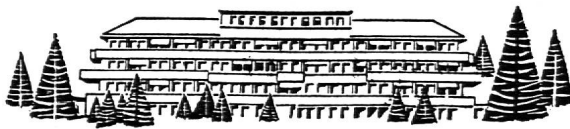
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-



LA MOUBRA-MONTANA

sur la terrasse ensoleillée du Valais, altitude 1500 m.
Maison de vacances pour **CAMP DE SKI**, promenades d'écoles et camps de classes.

220 lits, bar à café, salles de classes, infirmerie, ski-room, location de skis, service de bus privé.

Mai - octobre : piscine privée, chauffée, 25 × 10 m.
Demandez notre offre avantageuse.

N.B. L'abonnement général pour écoliers sur les 20 remontées mécaniques coûte seulement Fr. 30.— pour 6 jours.

Rudolf et Erica Studer-Mathieu, La Moubra, Centre de Sports, 3962 Montana, tél. (027) 7 23 84 ou 7 18 97.

jura bernois

Vers un grand débat pédagogique à Delémont

Sur l'initiative de la section SEB de Delémont, un grand débat consacré à deux sujets d'actualité se tiendra dans l'après-midi du 19 novembre prochain à Delémont. M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'Ecole normale de Delémont, parlera de la coordination scolaire sur le plan romand, alors que M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire à Bassecourt, traitera d'un thème qui tient l'affiche depuis quelque temps dans les milieux pédagogiques : la formation continue des enseignants. Présentés à l'instant même où les jeunes du PAB viennent de déposer une initiative tendant à renforcer le pouvoir de l'Etat fédéral en matière de coordination scolaire et à l'heure même où les premières prises de position des partenaires intéressés à la formation continue sont publiées dans la presse pédagogique, les deux exposés des Delémont revêtent un intérêt particulier. Ils permettront au corps enseignant du Jura de se faire une opinion valable sur deux problèmes d'importance vitale pour l'école de demain. Quelques sections jurassiennes de la SEB tiendront leur synode le matin du 19 novembre et participeront l'après-midi au débat annoncé. Cependant, les conférences de l'après-midi s'adressent également aux membres des sections qui n'ont pas fixé leur synode le 19 novembre. Tous les enseignants jurassiens ne manqueront pas d'assister à ce grand débat. Le lieu exact et l'heure seront publiés dans un prochain numéro.

Fr. E.

Delémont

Fin de semestre à l'Ecole normale

Une petite cérémonie a permis au personnel enseignant et aux élèves de l'Ecole normale de prendre congé de trois maîtres qui, au 30 septembre 1969, quittent l'établissement.

Mme Dr Clara Philippe quitte l'enseignement d'hygiène après avoir professé cette discipline depuis 1937. Mme Philippe avait succédé à Mme Dr Riat et aura ainsi enseigné pendant 33 ans à l'Ecole normale.

Le pasteur C. Biber a été nommé rédacteur au journal « La Vie protestante ». Il quitte l'Ecole normale après 18 ans d'enseignement. En effet, il avait été nommé à ce poste en 1951, en succession du pasteur Etienne.

M. Georges Rais, nouveau directeur du Foyer jurassien à Delémont, maître d'application de 4e année, quitte son poste après 2 ½ ans de fonctions.

M. Maurice Pétermann, président de la Commission des Ecoles normales, et M. Jacques-A. Tschoumy, directeur, exprimeront la reconnaissance de l'Ecole aux trois maîtres qui la quittent après 2 ½ ans ou 33 ans de service et leur présenteront leurs vœux de succès dans les nouvelles voies qu'ils se sont tracées.

Dès le 1er octobre, le poste d'hygiène sera tenu conjointement par deux pédiatres : le Dr Evelyn Bernhardt, de Porrentruy, et le Dr Beat Friolet, professeur à l'Université de Berne, pédiatre à Delémont. Le pasteur Jean-Pierre Luthi, de Delémont, instituteur et spécialiste des problèmes de l'enseignement de la religion à l'école, succédera au pasteur Biber.

En présentant ses vœux de bienvenue aux nouveaux maîtres, M. Tschoumy traça les buts attribués à l'enseignement de l'hygiène et de la religion dans l'établissement, en fonction du nouveau plan d'études.

Un apéritif rassembla anciens et nouveaux maîtres et punctua cette cérémonie de reconnaissance à l'égard des trois maîtres démissionnaires.

Le semestre d'été se terminera le 3 octobre. La traditionnelle marche d'automne conduira toute l'Ecole sur les hauteurs situées entre la Vallée de la Birse et le Val Terbi, de Laufon à Delémont, avec pique-nique à la Pierreberg.

**Toujours à l'avant-garde de la mode
féminine et masculine**



Téléphone (021) 23 77 22 - 23 77 23

**Ce que le
pédagogue
aime
trouver
au
restaurant**



De la tranquillité. Les DSR sont conçus pour recevoir leurs hôtes dans une ambiance familiale.

Des prix agréables. Les DSR vous offrent des menus complets aux prix exacts (prix dès Fr. 3.50).

Des menus copieux. Dans les DSR vous recevez encore la garniture des menus et le pain à volonté.

Des boissons saines. Pour ménager la santé de ses hôtes, les DSR servent uniquement des jus de fruits savoureux, et des bières EX. Et, bien sûr, des thés, des cafés et des chocolats de premier choix.

Lors de vos prochaines courses d'école, inscrivez DSR à votre programme. Notre secrétariat central vous renseigne sur nos conditions avantageuses.

**Martigny - Lausanne - Le Locle - Montreux
Neuchâtel - Renens**

MORGES, 23, rue Centrale, tél (021) 71 36 24

divers

Une nouvelle revue-magazine pour les jeunes qui fait son chemin en Suisse romande

Il y a déjà une année que nous avons signalé aux lecteurs de l'« Educateur » l'introduction en Suisse d'un nouveau magazine pour les jeunes de 8 à 15 ans : *Amis-Coop*, la revue de la coopération scolaire française et de la famille. Depuis ce moment, plus de 3600 abonnements ont été souscrits en Suisse et une page locale suisse paraît régulièrement dans les neuf numéros de l'année, le tirage total de la revue ayant dépassé ainsi les 100 000 exemplaires. Son contenu est très varié, bien illustré et paraît sur 48 pages grand format. Un comité de rédaction formé d'enseignants collabore avec une équipe de journalistes spécialisés dans la presse enfantine afin d'éditer un magazine de haute qualité qui a obtenu, en 1967, la Coupe Emile de Girardin attribuée par l'Office du vocabulaire français aux journaux de bonne tenue et les plus remarquables pour leurs efforts en faveur du respect de la langue française. Dans presque chaque numéro paraît la Gazette des coopératives scolaires qui retrace une expérience, un travail pratique réalisé en classe, la revue étant d'ailleurs largement ouverte à une collaboration avec les enfants.

Il serait également possible et souhaitable que les classes de Suisse romande s'intéressent à présenter leurs traditions locales, leur ville, des grands hommes de notre pays, au public nombreux lisant *Amis-Coop* en France, Belgique, Allemagne et Suisse. Les portes de la rédaction leur sont grandes ouvertes. N'a-t-on pas vu déjà, en janvier 1969, notre pays être présenté sur 12 pages par la coopérative scolaire « Gai Rivage » de Lausanne ? Que les instituteurs intéressés par cette forme de travail collectif prennent contact avec le service culturel du Séminaire coopératif romand à Lausanne (tél. (021) 25 04 08) et lui soumettent leurs projets. Nous les en remercions d'avance.

Disons pour terminer que, cette année encore, *Amis-Coop* est offert en abonnement annuel à un prix exceptionnel, soit à Fr. 4.— au lieu du prix normal de Fr. 9.—, à condition que l'abonnement soit réglé sur le CCP 10-20792 d'ici au 15 décembre.

Amis-Coop se veut au service de l'enfant. Merci de soutenir sa diffusion en Suisse romande.

B. Vaney.

D'où que vous veniez !

Où que vous alliez !

La Banque Cantonale Vaudoise Lausanne

met à votre disposition les guichets change de ses 40 succursales, agences et bureaux dans tout le canton.

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

**Rabais sur
les assurances accidents**

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Organisez vos

**CAMPS
DE SKI**

à Bruson/VS
(Vallée de Bagnes)

« VALBORD »

Nouvel hébergement pour la jeunesse.

50 lits — tout confort, magnifiques pistes de ski, plusieurs remontées mécaniques, conditions avantageuses.

Tous renseignements par

SIX-BLANC SA, case 7

2022 Bevaix/NE

Tél. (038) 6 67 77

PARENTS! EDUCATEURS!

Offrez à vos enfants un abonnement à la magnifique **REVUE POUR LES JEUNES de 8 à 15 ans**, introduite cette année en Suisse

amis - coop

le magazine de la coopération scolaire et de la famille !

9 numéros par année, de 48 pages en couleur, conçus par des enseignants et réalisés par des journalistes spécialisés, dans un esprit moderne et novateur...

- une brillante illustration ;
- des reportages d'actualité et des rubriques consacrées aux sports, à la science, aux animaux, à la nature ;
- des documents historiques et géographiques pour la classe ;
- des bandes dessinées, des contes et nouvelles, des jeux, concours, etc.

**Souscrivez maintenant un abonnement pour 1970
au prix très réduit de 4 fr. seulement** (au lieu de 9 fr.) !

Inscriptions par versement postal * (avec adresse exacte et complète du nouvel abonné) sur le **CCP 10-20792, Séminaire Coop romand, avenue Vinet 25, Lausanne** (Fr. 4.—) qui adressera sur demande un spécimen du magazine « Amis-Coop ». **Dernier délai : 15 décembre 1969.**

* Bulletins à disposition dans les magasins Coop, au Centre (service clients, 1^{er} étage) ou service publicité, 3, rue Chaucrau, Coop Lausanne.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont
confiés les principes de l'économie
et de la prévoyance en leur con-
seillant la création d'une rente
pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreu-
ses possibilités qui vous sont of-
fertes en vue de parfaire votre
future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

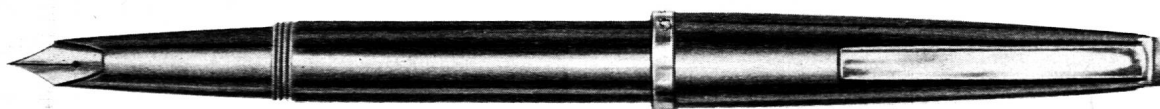
La Caisse assure dès la naissance
à titre facultatif et aux mêmes con-
ditions que les assurés obligatoires
les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultative-
ment les adolescents de l'âge post-
scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans
au maximum et qui n'exercent
pas d'activité professionnelle rému-
nérée.

Encouragez les parents de vos
élèves à profiter des bienfaits de
cette institution, la plus avanta-
geuse de toutes les caisses mala-
die du canton.

Siège: rue Caroline 11, Lausanne

8 bonnes raisons de choisir le nouveau stylo-écolier ALPHA. Lesquelles sont les plus décisives pour vous?



Bec en or 14 cts

Souple et flexible avec pointe polie en
Osmi-Iridium. Glisse facilement et
sûrement. Se laisse guider sans peine
par n'importe quelle main d'écolier.
Ecriture régulière et belle.

Garantie scolaire

(10 ans) pour chaque bec en or!

Corps résistant aux chocs. Capuchon
à vis fermant hermétiquement avec
clip vissé de l'intérieur (ne peut pas
être dévissé de l'extérieur).

A choix: soit remplissage à piston
économique ou celui, propre et
pratique par cartouche.

Canal capillaire garantissant un écou-
lement régulier de l'encre.

Vis directe munie d'un bouton de
forme carrée, facile à tourner (pour
les modèles à piston).

Le bec juste pour chaque main
(9 types différents).

L'instituteur lui-même peut rempla-
cer les pièces rapidement et à bon
marché.



**L'écolier écrit mieux
avec le nouvel ALPHA**

Il existe 8 modèles différents ALPHA,
de Fr. 15.50 jusqu'à Fr. 5.50. En
vente aussi à la papeterie.
Pour plus de détails consultez la do-
cumentation scolaire ALPHA. Vous y
trouverez aussi une carte de com-
mande pour des porte-plumes à
l'essai.

**PLUMOR S.A., 9000 St-Gall
Tigerbergstrasse 2**

BON. Vous recevrez gratuitement et
sans engagement la documentation
scolaire complète ALPHA. Envoyez
donc ce bon à notre adresse ci-dessus!

Nom de l'instituteur _____

Ecole _____

Rue _____

No postal / localité _____

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1